

Intitulé du poste : Responsable risques industriels et Energie

Voie d'accès	Durée d'occupation min-max	Évolution possible

Cotation du poste	
Catégorie d'emploi	A
Famille(s) professionnelle(s)	Technique
Emploi(s)-type(s) de rattachement	
Correspondance RIME	FPECTL04 FPETDD03 FPETDD05 FPETDD07 FPEEEP02

Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	Direction des Territoires, de l'Alimentation, et de la Mer (DTAM) de Saint Pierre et Miquelon/ Service Énergie, Risques, Aménagement, Prospective (SERAP)/ Unité Prévention Risques Énergie Climat (UPREC)
---	--

Localisation	Saint-Pierre
---------------------	--------------

Vacance poste et motif recrutement	Poste vacant-requalification de poste
Titulaire précédent (nom, grade ...)	
Nom et fonction du n+1	Chef de l'Unité Prévention Risques Énergie Climat

Missions (raison d'être du poste) : Risques naturels et technologiques/ Transition énergétique/déchets

Environnement du poste – Contexte et description du service : La DTAM (180 agents) a été créée au 01/01/11 par fusion de la direction de l'Agriculture et de la Forêt, de la direction de l'Équipement et du service des Affaires Maritimes. Elle remplit l'ensemble des missions des anciennes directions, mais dans une organisation et une dynamique nouvelle qui favorise le partage des métiers et des compétences. Le SERAP (12 ETP et 2 VSC) a comme compétences le suivi des politiques de l'énergie, des risques naturels et technologiques, des déchets, l'aménagement et de l'urbanisme, du logement, de la police de l'eau et des ICPE, du SIG et des études générales de la DTAM.

Ce service a été créé dans le cadre de la réorganisation de la DTAM caractérisée par un resserrement (5 services) de l'organisation initiale (8 services) mise en œuvre à la création de la DTAM.

L'unité Prévention Risques Énergie Climat, UPREC, a en charge le portage des politiques de prévention des risques, de la transition énergétique et de la police de l'eau au sein du SERAP.

Enjeux et dossiers principaux du poste : il porte en lien étroit avec le chef de l'unité des missions importantes pour l'archipel au regard des enjeux locaux en matière de risques technologiques et de mise en œuvre de la politique de transition énergétique dans l'Archipel.

Activités principales : Sous l'autorité du chef d'Unité, le titulaire apportera son expertise dans la mise en œuvre de la transition énergétique et la prévention et le conseil en matière de risques technologiques.

- Risques technologiques
 - Exercera la fonction d'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement,
 - Exercera les missions dévolues à l'inspection du travail dans les mines et carrières,
 - Instruira les dossiers administratifs et les contrôles réglementaires et périodiques,
 - Sera le référent concernant l'application des textes réglementaires dans ce domaine,
 - Sera le conseil référent sur l'archipel en matière ICPE (aides à l'État, aux Collectivités locales et aux entreprises).

- Transition énergétique :
 - Participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),
 - Mise en place d'une politique interne de réduction de la consommation d'énergie fossile,
 - Participation au développement d'énergies renouvelables dans l'archipel,
 - Interlocuteur de la représentation de l'ADEME pour ce qui concerne les aspects énergétiques.

- Suppléance avec le technicien en charge de la police de l'eau.
 - Le titulaire du poste devra assurer une continuité administrative et si possible technique des dossiers instruits par le technicien en charge de la police de l'eau en son absence. La réciprocité entre ces fonctions est un objectif de renforcement du service, indispensable pour cette petite unité.

- Assure l'intérim du chef d'unité en son absence.

Management :

Exercé dans le poste	Positionnement dans la structure
Expert en risques technologiques et en énergie, au sein de l'unité	Sous l'autorité du chef d'Unité

Relations internes et externes : Le titulaire du poste travaillera en relation avec les autres services de la DTAM, la préfecture, le procureur, les services de l'État et les ministères de tutelle, la Collectivité Territoriale (dans le cadre d'une mise à disposition issue de la loi statut de 2007) et les communes, les agences et établissements de l'État (ONCFS, IFREMER, ADEME, BRGM), le réseau associatif, les professionnels.

Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire : En tant qu'inspecteur des installations classées, le titulaire devra suivre les processus d'habilitation et commissionnement dédiés, impliquant également des responsabilités particulières et nécessitant des contacts avec le procureur de la république et la préfecture.

Compétences nécessaires et/ou à développer :

Compétences techniques

Compétences transversales

Compétences relationnelles

Connaissances réglementaires (code de l'Environnement), connaissance des procédures d'instruction des dossiers et de contrôle des ICPE. Capacité à rédiger des actes administratifs courants, Cycle d'habilitation et commissionnement à mener impliquant un volet formation consistant, (en tant que de besoin). Capacité à discuter, négocier, travailler en groupe et animer un collectif,
Capacité à discuter, négocier, travailler en groupe et animer un collectif,
Capacité à observer, identifier et rendre compte Capacité de travailler en équipe projet Sens de la communication et des relations humaines en interne et en externe. Faire preuve de rigueur et de discrétion.

Modes d'acquisition: Hormis l'habilitation et assermentation à ICPE, des connaissances techniques en risques industriels, ICPE et dans le domaine de la transition énergétique (éolien, énergies marines,...) sont demandées.

Profils recherchés (antériorité éventuellement nécessaire): Une expérience réussie en matière d'expertise dans un environnement industriel, risques technologiques et énergétique serait appréciée.

Adaptabilité au travail dans un archipel de 6 300 habitants, aux conditions climatiques rudes, et des conditions de vie outre-mer.

Conditions de travail :

Matérielles	Horaires et saisonnalités	Conditions particulières
Véhicule de service en pool GSM individuel de service	Horaire variable	sans